
CHARTE

Clients solidaires pour l'emploi

SEPTEMBRE 2021



CHARTRE

Airelle, c'est une association intermédiaire (service à la personne) et une ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion). Airelle contribue depuis 30 ans à l'insertion et au retour à l'emploi pérenne des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur permettant de travailler occasionnellement chez des particuliers, associations, collectivités ou entreprises.

1/ Être client solidaire pour l'emploi, c'est :

- **Participer à la lutte contre toutes les formes de discrimination** notamment dans l'emploi pour assurer l'égalité des chances
- **Valoriser les potentiels et les aptitudes de nos salariés**
- **Être partenaire d'Airelle c'est soutenir l'AI et l'ETTI**

2/ Contribuer aux parcours des salariés, c'est :

- **Accepter qu'un parcours dure 2 ans maximum** (donc peut s'interrompre avant). Il comprend, outre les mises à disposition chez les clients un accompagnement socio professionnel et des formations
- **Faire des retours à nos équipes régulièrement** sur la mise à disposition
- **Parler de votre salarié à votre réseau familial ou professionnel** pour lui apporter de nouvelles missions ou un travail

3/ Confier à Airelle vos besoins de mise à disposition, c'est :

- **Bénéficier d'une relation personnalisée et humaine**
- **Être assuré d'une réactivité et d'une écoute** de la part des professionnels
- **Être accueilli du lundi au vendredi dans nos agences** ouvertes de 9h à 17h
- **Bénéficier de la continuité de la mise à disposition** même au départ du salarié d'Airelle

4/ Promouvoir ensemble les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire :

- **Œuvrer ensemble au parcours du salarié**
- **Respecter les droits et les devoirs de chacun**
- **Améliorer ensemble nos actions sociales et solidaires** tout en satisfaisant nos clients

